

9 février 2016

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 9 février 2016 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Patrice Brien, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent : M. Jacques Jasmin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Six résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 janvier et 14 janvier 2016
4. Suivi au procès-verbal;
5. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Avis de motion pour le règlement général;
8. Avis de motion pour le règlement pour la tarification pour l'application du règlement général;
9. Nomination du maire-suppléant à la MRC;
10. Frais de cellulaire partagés avec Eastman;
11. Dossier Carrières et Sablières;
12. Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ pour la directrice générale;
13. Formations :
 - 13.1 Gestion financière;
 - 13.2 Maîtriser votre temps avec Outlook;
14. Voirie;
15. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
16. Inscription au congrès de l'ADMQ;
17. Dossier : Vente pour taxes;
18. Pacte rural : dépôt d'un projet et demande d'aide financière;
19. Dépôt du projet de la FADOQ de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;
20. Achat d'un ordinateur et équipements pour le bureau de la directrice générale;
21. Suivi : Comité : Contrat de travail pour la remplaçante au service de surveillance;
22. Affaires nouvelles;
23. Période de questions;
24. Levée de la séance;

2016-02-09

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2016-02-10

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JANVIER 2016 et DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER 2016

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie des procès-verbaux du 5 et 14 janvier 2016;

Qu'une dispense de lecture des procès-verbaux est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Maurice Boudreau et appuyé par le conseiller Réal Vel et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 5 janvier soit accepté tel que déposé;
Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 janvier soit adopté avec la modification de la résolution 2016-01-07 :
Ajout :
« Que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle n'engagera aucun frais pour la création de la régie sans l'accord du conseil; »

M. le maire demande le vote pour l'adoption des procès-verbaux: tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi, M. le maire appelle le point suivant.

2016-02-11

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;
Proposé par : M. Denis Vel
Appuyé par : M. Maurice Boudreau
Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)

02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	15486.52
02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE	0
02-320 TRANSPORT	13701.10
02-414 HYGIÈNE DU MILIEU/DÉCHETS DOMESTIQUES	2718.43
02-610 AMÉNAGEMENT URBANISME	574.61
02-700 LOISIRS ET CULTURES	5838.35
02-900 ADMINISTRATION	
03-000 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	27322.69
SOUS TOTAL	65641.70
Remise fédérale	0
Remise provinciale	0
Ristourne à réclamer (TPS)	2439.27
Ristourne à réclamer (TVQ)	2433.29
FTQ	256.91
Ajustement	175.87
Total	70947.04

Rapport des dépenses durant le mois de février 2016 :	84.24\$
Salaires déboursés à la séance au 9 février 2016 (Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil, élection)	3004.26\$
Salaires déboursés durant le mois de février 2016	5696.03\$
GRAND TOTAL	79 7631.57\$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2016-02-12

6.1 RENOUELEMENT AUX FLEURONS DU QUÉBEC

Proposé par : Denis Vel
Appuyé par : Maurice Boudreau
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de renouveler notre adhésion aux Fleurons du Québec ;
Que nous optons pour la tarification triennal (2016-2018) au montant de sept cent cinquante-huit dollars (758\$) plus les taxes applicables;
Que les frais soient pris à même le budget prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2016-02-13

6.2. RENOUELEMENT COMME MEMBRE À JEVI CPS-ESTRIE

Proposé par : Réal Vel
Appuyé par : Marc Gilbert
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de renouveler notre adhésion à JEVI CPS-Estrie:
Que notre contribution sera de cinquante dollars (50\$);
Que les frais soient pris à même le budget prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-02-14

7. AVIS DE MOTION –RÈGLEMENT GÉNÉRAL

M. Réal Vel, conseiller de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle annonce que lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement général sera déposé pour son adoption.

2016-02-15

8. AVIS DE MOTION –RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL

M. Denis Vel, conseiller de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle annonce que lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement de tarification pour l'application du règlement général sera déposé pour son adoption

2016-02-16

9. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE POUR L'ANNÉE 2016

Considérant que nous pouvons nommer un maire suppléant (art.116 CM);

Considérant que conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, nous devons prévoir un substitut pour siéger à la MRC du Val-Saint-François;

Il est proposé par Marc Gilbert, appuyé par Maurice Boudreau;

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle nomme le conseiller Réal Vel au poste de maire suppléant pour l'année 2016 et qu'il soit délégué à siéger sur les comités en l'absence du maire;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-02-17

10. FRAIS DE CELLULAIRE PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN

Considérant que Mme Isabelle Perrault travaille pour les deux municipalités;
Considérant que la municipalité d'Eastman a changé sa politique de remboursement de frais de cellulaire;
Considérant que le cellulaire est également utilisé à des fins personnelles;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte un remboursement de vingt dollars (20\$) par mois de la municipalité d'Eastman;
Que la différence sera facturée au prorata de l'utilisation pour notre municipalité soit 1 journée semaine et le reste à Mme Isabelle Perrault;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-02-18

11. DEMANDE DE PARTAGE À LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN

Attendu que par son règlement 2008-314 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques; ce règlement prenant effet le 19 décembre 2008;

Attendu que par cette résolution la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande à la municipalité d'Eastman de convenir d'un commun accord d'une méthode de partage de ces redevances;

Attendu que l'article 78.13 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet à la Commission municipale du Québec d'intervenir pour déterminer les critères d'attribution des sommes versées au fond en cas de différend;

Attendu que toute décision de la Commission municipale du Québec s'applique aux sommes perçues à compter de la date à laquelle elle a été saisie d'une intervention;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Marc Gilbert, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle informe la direction générale de la municipalité d'Eastman de la volonté du conseil de convenir ensemble d'une entente de partage;

Que la direction générale convienne avec la municipalité d'Eastman d'une première rencontre, et ce dès mars 2016;

Que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle informe la municipalité d'Eastman qu'elle demandera à la Commission municipale du Québec de l'accompagner dans un processus de médiation si aucune entente n'intervient entre les parties d'ici le 31 décembre 2016 conformément à l'article 78.13 de la *Loi sur les compétences municipales*

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2016-02-19

12. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE À L'ADMQ POUR NOTRE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Proposé par Réal Vel

Appuyé par Maurice Boudreau

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle renouvelle l'adhésion annuelle de notre directrice générale;

Que les frais de sept cent vingt-six dollars plus les taxes applicables (726\$) soient pris à même le budget prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2016-02-20

13.1 FORMATION : GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE 5 AVRIL À SHERBROOKE

Proposé par Denis Vel

Appuyé par Patrice Brien

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme René à assister à la formation « Gestion financière municipale offerte par l'ADMQ le 5 avril à Sherbrooke;

Que les frais d'inscription de deux cent quatre-vingt-quinze dollars plus les taxes applicables (295\$) soient pris à même de budget prévu à cette fin.

Que les frais de déplacement et de subsistance soient remboursés sur preuve justificative;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2016-02-21

13.2 FORMATION « MAÎTRISER SON TEMPS AVEC OUTLOOK » le 3 MAI 2015.

Proposé par Réal Vel

Appuyé par Denis Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme René à assister à la formation « Maîtriser son temps avec Outlook » offert par Formation Qualitemps inc.;

Que les frais d'inscription de deux cent quarante-cinq dollars plus les taxes applicables (245\$) soient pris à même de budget prévu à cette fin.

Que les frais de déplacement et de subsistance soient remboursés sur preuve justificative;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

14. VOIRIE

Entretien des chemins d'hiver, actuellement tout va bien.

15. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

2016-02-22

16. INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ LES 15, 16 ET 17 JUIN 2016 À QUÉBEC

Proposé par : Denis Vel

Appuyé par : Marc Gilbert

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme René s'inscrire au congrès de l'ADMQ qui se tiendra les 15,16 et 17 juin prochain à Québec

Que les frais d'inscription de cinq cent trois dollars plus les taxes applicables (503\$) soient pris à même de budget prévu à cette fin.

Que les frais de déplacement et de subsistance soient remboursés sur preuve justificative;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

17. VENTE POUR TAXES

Nous avons mandaté Mme René d'aviser les propriétaires ayant deux ans et plus de retard dans le paiement de leur compte de taxes de venir acquitter la totalité de leur compte avant le 24 février. Après cette date, leur dossier sera déposé pour la suite des procédures à la MRC du Val-Saint-François.

2016-02-23

18.1 RÉOLUTION D'APPUI POUR LE PROJET DU COMITÉ DE PAROISSE SAINTE-FAMILLE, SECTEUR SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Considérant que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle est en accord avec le projet soumis dans le cadre du Pacte Rural;

Considérant que le projet déposé dans le cadre de la demande de qualification est en lien avec nos orientations pour le développement touristique et le maintien de nos acquis;

Considérant que le Pacte Rural a deux types de fonds;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Marc Gilbert que le conseil de la municipalité

donne son appui au projet d'une installation sanitaire sur le site du Sanctuaire qui sera déposé par le Comité de gestion Paroisse Sainte-Famille, Secteur Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle attribue son fonds réservé de sept mille cinq cent dollars (7500\$) au projet d'une installation sanitaire sur le site du Sanctuaire;

Que la municipalité appuie également le projet pour le fonds général;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-02-24

18.2 RÉSOLUTION POUR UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE PROJET DU COMITÉ DE PAROISSE SAINTE-FAMILLE, SECTEUR SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Considérant que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle est en accord avec le projet soumis dans le cadre du Pacte Rural;

Considérant que le projet déposé dans le cadre de la demande de qualification est en lien avec nos orientations pour le développement touristique et le maintien de nos acquis;

Considérant que nous voulons appuyer et contribuer financièrement à ce projet;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau que le conseil de la municipalité contribue financièrement pour la somme de mille sept cent dollars(1700\$) dans le projet d'une installation sanitaire sur le site du Sanctuaire qui sera déposé par le Comité de gestion Paroisse Sainte-Famille, Secteur Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'appropriera la somme dans le fonds réservé créé avec le don de la Caisse Desjardins Morilac;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-02-25

19. DÉPÔT DU PROJET DE LA FADOQ SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Considérant que nous avons reçu une demande de la FADOQ Sainte-Anne-de-la-Rochelle pour l'organisation d'activités culturelles pour toute la communauté;

Considérant que le projet est rassembleur, innovateur pour une petite communauté;

Considérant que les infrastructures proposées pourront servir à tous;

Pour ces motifs sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil accepte le projet déposé par la FADOQ Sainte-Anne-de-la-Rochelle pour la somme de cinq mille dollars (5000\$);

Que le versement sera effectué en deux parties, la première partie inclus les infrastructures pour la somme de mille huit cent dollars (1800\$) et les activités

pour la somme de mille six cent dollars (1600\$) pour un total de trois mille quatre cent dollars (3400\$) en 2016;
Que la deuxième partie sera versée en 2017 pour la somme de mille six cent dollars (1600\$);
Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'appropriera la somme de cinq mille (5000\$) dans le fonds réservé créé avec le don de la Caisse Desjardins Morilac;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-02-26

20. ACHAT D'UN ORDINATEUR ET DES ACCESSOIRES POUR L'INSTALLATION DANS LE BUREAU DE LA DIRECTRICE

Considérant que le nouveau bureau de la directrice générale est configuré différemment et que l'ergonomie est déficiente;
Considérant que notre parc informatique à également besoin de rajeunir;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission de Kreasoft inc/La paperasse au montant de mille trois cent huit et quatre-vingt-dix-sept dollars plus les taxes applicables (1308.97\$);

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

21. SUIVI : COMITÉ

Comité de Surveillance : à suivre à une prochaine séance.

22. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2016-02-27

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 21 h 40.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »